

MARDI 27 AVRIL 2021

COMPTE RENDU



L.P.O. Fernand RENAUDEAU

Le Proviseur
Hervé DOUAGLIN

Rue de la Tuilerie
B.P. 12124
49321 Cholet Cedex

Tél. : 02.41.49.21.60

ce.0490054t@ac-nantes.fr
<http://lyc-renaudeau-49.ac-nantes.fr>



LYCÉE
DES MÉTIERS

Partenaire formation avec



Établissement bénéficiaire du
concours financier de :



Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à **18h20**, le quorum (>16) étant atteint.

1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 9 février 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 18 POUR/ 19 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- Les points suivants sont ajoutés :

- Convention collaboration avec Minibigforest
- Convention CROUS 27
- Convention CROUS 28
- Convention My TurboSelf
- Convention avec Approlocal
- Bilan voyage en Italie (échange 2019 (2020))

- Les points suivants sont supprimés :

- Convention avec le lycée Michelet dans le cadre des vacances apprenantes

[délibération n° 2 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

1-3 Affaires financières

1-3-1 Compte financier année 2020

Monsieur Deschamps, gestionnaire comptable rappelle que les membres du conseil ont été destinataires de l'ensemble des tableaux et du rapport de gestion. La présentation du compte financier se fait donc au travers d'une approche synthétique construite essentiellement autour de graphiques.

Une particularité du lycée Renaudeau est d'être multi-sites, ce qui lui confère la qualité de cité scolaire.

Le lycée est riche de plusieurs partenariats et labels (labels "lycée des métiers, label " E3D") démarche de développement durable, partenariats avec l'université d'Angers, avec l'université du Québec, avec une université de Corée, liens forts avec le monde de l'entreprise et participation active dans le cadre du programme Erasmus.

Le lycée est également le siège du Campus des métiers et des qualifications dans le domaine de la Mode et du luxe.

ANALYSE BUDGETAIRE

Sur le plan budgétaire, le volume financier est relativement important, du fait de l'intégration des 2 établissements sur le même budget et de la spécificité de l'enseignement technique qui génère la perception de la taxe d'Apprentissage et des dépenses pédagogiques spécifiques aux ateliers.



Evidemment, la grande singularité de l'exercice budgétaire 2020 est l'impact de la crise sanitaire tant en recettes qu'en dépenses.

Il y sera fait mention tout au long de ce rapport et au travers d'une synthèse globale.

2/10

Répartition générale des recettes et des dépenses

Le volume financier global a baissé d'environ 500 000 €.

En général, il y a très peu d'évolution d'une année sur l'autre au niveau de la répartition des recettes de fonctionnement.

Entre 2019 et 2020 on constate une baisse importante de la part familles (de 34% à 25%) et donc mécaniquement une augmentation des parts Région et Etat (dotations stables).

Si on met en lumière la répartition de la dotation de la région par domaine, on constate que la part « viabilisation » est conséquente.

Répartition par service

Cette répartition, assez stable dans la durée, ne tient pas compte des dépenses du Campus (qui ne concernent pas directement la spécificité de l'enseignement scolaire) et des dépenses d'ordre que sont les variations de stocks et les amortissements.

Alors que dans beaucoup d'établissements, la restauration représente entre 40% et 50% des dépenses, on constate que pour le lycée Renaudeau la Mode, on atteint 35 % " seulement" (32% en 2020).

Cela s'explique par le poids important de l'enseignement technique, des voyages et de la viabilisation.

Pas de variation significative due au Covid.

Service AP : Activités Pédagogiques

I) Généralités

1-1 Recettes

Les sources de financement du service AP sont plus diversifiées pour les autres services.

Les principales recettes proviennent de la TA, des familles et du CFA.

Par comparaison avec l'exercice 2019, la part "familles" baisse de 9 points. Cela s'explique par l'annulation de nombreux voyages et sorties. (Région + 10 points).

1-2 Dépenses

Ce graphique met bien en évidence le poids de l'enseignement professionnel au sein du service AP puisqu'il représente plus de la moitié des dépenses (en intégrant l'UFA).

Domaines "dépenses communes" et "enseignement générale"

- La variation significative entre 2019 et 2020 concerne la ligne " manuels scolaires" qui passe d'un montant de 62 206.38 à 86 785.56 €.
L'explication tient à la mise en application de la réforme de baccalauréat et donc au changement de programmes
Il est à noter l'effort important de la région dans l'accompagnement des lycées dans la mise en application de la réforme avec un niveau de financement des manuels scolaires significatif. La dotation pour le lycée est de l'ordre de 124 000 € avec maintien de reliquats antérieurs. Elle est allouée pour une durée de 3 ans avec des bilans intermédiaires d'utilisation.
- Un niveau de dépenses de reprographie conséquent qui s'explique évidemment par un nombre d'enseignants et d'élèves important. On ne peut que constater le gain positif de ce nouveau marché (pris sur 4 ans au lieu de 5 ans auparavant) au niveau des volumes financiers qui sont en baisse sensible depuis septembre 2018 La baisse en 2020 est due à la période de confinement
- Après une forte inflation des dépenses de la ligne " Education Physique et Sportive" qui concerne les déplacements et des locations de salles extérieures, on note une nette diminution grâce à la prise en compte de l'enjeu financier par les enseignants. Baisse Covid estimée à 10 000 € (moins de location de salles et moins de transport).

Domaines "voyages et sorties"

En temps normal, le nombre de voyages, de sorties et de projets serait conséquent, et le graphique montrerait clairement que les familles participent largement (3/4) au financement des voyages. En 2020 le % passe à 43% suite à l'annulation de plusieurs voyages. A noter que les familles ont été remboursées dès l'annonce du confinement et de l'annulation des voyages soit à la fin mars.

- Voyages à Milan et à Londres : les organismes de voyages ont accordé des avoirs sur la totalité des dépenses. A l'issue de ces avoirs qui sont valables pendant 18 mois :
 - On les consomme si le voyage peut avoir lieu.

- Ils sont remboursés dans le cas contraire
- Il n'y a pas d'impact budgétaire mais juste une avance de trésorerie
- **2 voyages à Dublin** : n'étant pas organisés par un voyageur, on ne pouvait pas bénéficier de la réglementation en vigueur avec l'obtention d'un avoir.
 - Remboursements accordés : coût assurance et 1 transport en avion pour 7 190 €
 - Au final on a un déficit de 24 090 € qui a été compensé principalement par les crédits « autonomie région » et le lycée.

Il faut souligner que l'ensemble des crédits Région a été consommé en 2020. La subvention Région spécifique voyages (Crédits d'autonomie) d'un montant de 27 082 € sert essentiellement à couvrir le coût des accompagnateurs et a permis de compenser le déficit des voyages à Dublin.

La région a également maintenu le financement des AEL.

Domaines "enseignement professionnel et technologique"

- L'enseignement technologique et professionnel fonctionne budgétairement grâce essentiellement à la Taxe d'Apprentissage et à une partie de la dotation Régionale de fonctionnement. D'autres ressources montrent l'ensemble des partenariats qui lient l'établissement avec diverses structures et organismes comme le GRETA pour la formation continue, l'Université, la plateforme Emode.
- Les recettes provenant de l'université sont liées à des conventions entre l'université d'Angers et le lycée. En 2020 on constate un montant important de la subvention provenant de l'université suite à la prise en compte de 2 périodes de conventionnement (rattrapage d'un décalage entre l'élaboration de la convention, sa réalisation et son financement).
- Concernant la **Taxe d'Apprentissage**, après une très forte baisse entre 2013 et 2016, puis un plateau, on note une forte baisse en 2020.
- L'année 2020 est malheureusement conforme à ce qui était attendu, à savoir un impact négatif de la réforme au niveau des établissements. La part de la TA collectée reversée aux établissements passe de 26% à 13%, l'effort étant orienté vers les centres de formation en apprentissage. On pourrait presque se satisfaire de ne pas avoir eu une baisse de 50%, mais en **7 ans la perte de cette ressource pour le lycée est bien de 60%**.
- L'année 2019 est la dernière année de l'ancien modèle puisque la réforme systémique relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage en modifie radicalement le financement et donc tout ce qui intéresse la Taxe d'apprentissage (collecte, répartition des volumes alloués aux structures de formation, affectation auprès des établissements scolaires...).
- Il faut souligner un reliquat très important de taxe d'apprentissage non utilisée au 31 décembre (137 014.52 €). (Versements plus tardifs de TA, donc commandes tardives et donc livraison souvent sur l'exercice suivant).
- On note une certaine stabilité dans les dépenses "structurelles" comme les contrats de maintenance.
- Pour les achats de fournitures et de matière d'œuvre, le niveau dépend du volume d'activité
- Impact Covid
 - Participation aux voyages (TA Mode) : - 9 300 €
 - Achat de fournitures pédagogiques : environ -20 000 €
 - Remboursements liés aux stages en entreprise : -13 000€

Service VE : Vie de l'Elève

Ce service est alimenté principalement par des subventions spécifiques de la région, du rectorat et de l'Union Européenne (Erasmus).

Sur la dotation de fonctionnement région, on finance le CESC, le développement durable, le journal des lycéens et l'atelier théâtre.

Au final on remarque que les subventions « internat de la réussite » et "parcours d'excellence" ne sont pas utilisées faute de demande exprimée par les élèves éligibles.

Le lycée est inscrit sur plusieurs projets Erasmus dont 2 se terminent (Erasmus élèves, et Erasmus enseignants).

Les dépenses d'aide de fonds sociaux ont diminué en 2020 (moins de restauration et d'internat).

Service ALO : Administration et Service ALO

Recettes

Alimentées essentiellement par la dotation de fonctionnement de la Région

La particularité en 2020 est la disparition du reversement du service SRH qui enregistre désormais directement l'ensemble de ces dépenses de maintenance et de viabilisation d'où le graphique qui montre la part prépondérante de la dotation Région. (96% au lieu de 72% en 2019). Les autres recettes concernent des reversements pour occupation de locaux et les locations de chambres.



Dépenses

- Il apparaît très nettement que la principale dépense du service concerne la viabilisation (électricité, gaz et eau)
- Comme pour le service AP, le volume de reprographie représente un coût non négligeable
- Concernant les produits d'hygiène, une démarche de sensibilisation des équipes sur de nouvelles techniques de nettoyage. Cela explique la baisse très importante en 2019. Cet investissement devrait aboutir à des économies en consommation d'eau et de produits d'entretien, mais nous n'avons pas suffisamment de recul pour l'apprécier aujourd'hui.
- La ligne carburant est en baisse d'environ 1 000 €, conséquence de l'utilisation du véhicule électrique ZOE et de la période de confinement.
- Une ligne Covid a été ouverte afin de mieux suivre les dépenses induites (produits virucides, gel hydro-alcoolique, essuie main...)
- Concernant les frais d'affranchissement on constate une baisse très nette amplifiée à cause de la pandémie.
- La ligne "communication" connaît une tendance plutôt baissière suite à la volonté de maîtriser ce type de dépenses en utilisant par exemple certains vecteurs de communication numérique.
- Une analyse particulière doit être opérée sur la ligne réception mais l'année 2020 perturbe cette approche.
- Les dépenses en contrats et en contrôles obligatoires sont globalement assez stables.
- Les dépenses inscrites sur les lignes "immobilier" et "interventions extérieures" sont très fluctuantes.
- Les chantiers emblématiques de l'année 2020 ont été la rénovation de la salle de pause des personnels administratifs et la rénovation de toilettes élèves pour un montant d'environ 8 000 € réalisés entièrement par l'équipe technique du lycée.
- Pour l'électricité et le gaz les graphiques montrent l'évolution sur la totalité des consommations et des coûts sur les 2 services ALO et SRH, ce pour plus de cohérence dans la comparaison et afin de ne pas avoir de lecture altérée par la ventilation de ces dépenses entre les 2 services depuis 2020.
- Au-delà de l'augmentation des coûts de la molécule de gaz et de l'électron, c'est également la hausse de l'ensemble des taxes qui participe à l'inflation constatée. Au final, que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz la part financière de la consommation ne représente que 41 % du montant total de la facture, le reste concernant les taxes diverses et le coût d'acheminement.
- **GAZ**, heureusement, la hausse est moins forte en 2019 qu'en 2018 et l'année 2020 s'annonçait plus stable. L'impact Covid fait apparaître une économie de 20 000 m3 et de 36 000 €.
- Electricité : Le graphique ci-contre est très explicite sur l'évolution du coût de l'électricité. Ainsi le coût unitaire du KWH est passé de 0.134 € en 2018 à 0.167 € en 2020, soit une augmentation de 24.5 %. Le choix a été fait du marché spécifique « électricité 100% verte », même si le coût unitaire est plus élevé que l'électricité « classique », mais il serait en principe moins volatil. L'impact Covid fait apparaître une économie de 125 000 KWh et de 20 000 €.

Service SRH : Service d'Hébergement et de Restauration

Recettes

Le service de restauration et d'internat du lycée Renaudeau La Mode concentre **plusieurs particularités** qui constituent une sorte de **singularité** par rapport à d'autres établissements

Le service d'hébergement et de restauration **est important**, aussi bien en nombre d'utilisateurs qu'en volume financier

On peut dégager l'impact financier de la pandémie par comparaison de données entre 2019 et 2020.

En totalité

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| ○ En montant de recettes | - 325 000 € |
| ○ En nombre de repas du midi et soir | - 70 000 € |

Dépenses

- **La répartition part type de dépenses** est relativement stable d'une année sur l'autre. Sauf pour l'année 2020 où la part logistique est passée de 28% à 32% et la part denrées de 53% à 50%. Cela s'explique par la rigidité de certaines dépenses de logistique comme les contrats d'entretien. Comme le volume global a baissé cette part augmente mécaniquement.
- Par contre, si l'on compare le coût d'un repas (4.71 €) on voit qu'il est supérieur au montant du ticket repas élève (3.80 €) pour être plus juste sur le coût réel du repas, il faudrait intégrer l'ensemble des coûts (personnels, immobilier...).



- Concernant le coût denrée, celui-ci est stable à 2.36 €.
 - L'approvisionnement de qualité (Bio et labels) et l'achat de proximité sont privilégiés.
- Le nombre de repas consommés en 2019 est de 103 635 contre 203 336 en 2019 avec une répartition de l'ordre de 3/4 pour Renaudeau et 1/4 pour La Mode.
- A partir de l'exercice 2020, il n'y a plus de reversement global vers le service général mais une imputation de toutes les dépenses sur les services concernés en appliquant les clefs de répartition sur chaque facture.
- La ligne "petit matériel" connaît une augmentation constante, conséquence des efforts soutenus dans le renouvellement ou l'acquisition de matériels de production et de distribution, ou de vaisselle. Mais cette ligne peut varier en fonction des besoins.
- On note également un niveau de dépenses élevé au niveau de la ligne "carte de restauration" suite au remplacement des cartes.
- Bien sûr il y a un impact fort au niveau des dépenses dû l'arrêt de l'activité :
 - Produits d'hygiène (moins d'activité) - 6 000 €
 - Taxes (dégrèvements) - 2 000 €
 - Petite fourniture et matériel et divers - 9 000 €
 - Viabilisation (impact expliqué dans la partie ALO)
 - Achats de denrées -175 000 €
 - Cotisations versées vers région -62 000 €
 - Dépenses Covid + 1 300 €

Service BN : Bourses Nationales

- Après une baisse du montant des Bourses Nationales depuis 2016, on note à nouveau une augmentation due principalement à la révision des taux.
- Le pourcentage de boursiers est d'environ 17 % et reste assez constant et inférieur aux taux nationaux (26 % sur l'ensemble des lycées).

Service CAMPUS : Campus des métiers et des qualifications

- Les ressources étant affectées il n'y a pas de résultat sur le service concerné. La ressource principale provient d'un fléchage de Fonds de professionnalisation versée par les groupements professionnels (vêtement et chaussure). L'autre ressource est constituée par les cotisations des membres adhérents (69).
 - Une subvention région a été allouée pour aider au fonctionnement des campus de l'académie. Pour celui de la Mode, le montant est de 5 000 €.
 - Les dépenses sont essentiellement consacrées aux actions de communication et de formation.
- Le reliquat à reporter est de 113 539.22 €.

Service OPC : Opérations en Capital

- Les achats sur Taxe d'Apprentissage sont en augmentation par rapport à 2019 (78 156.31 €).
- Le niveau des investissements du service de restauration est moins important que les années antérieures mais à nouveau un marché d'acquisition de matériel va être engagé en 2021 pour un volume d'environ 70 000 € afin de continuer la mise à niveau des équipements en complément des investissements réalisés par la région.
- D'autres investissements ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents (auto laveuse) et de renouveler ou compléter l'équipement informatique.

Impact du Covid-19

- Pour le service général
 - Dépenses supplémentaires générées par la pandémie : webcams, ordinateurs, produits.
 - Économies réalisées suite à la fermeture des établissements et au fonctionnement pédagogique par demi-classes : location EPS, fournitures pédagogiques, reprographie, viabilisation.
 - Bilan final : excédent de 78 000 €.
- Pour le service SRH
 - Perte de recette de 325 000 €
 - Économie de 276 000 € (denrées, cotisations vers région, ...)
 - Bilan final : déficit de 49 000 €.

Résultat de l'exercice

- Le résultat sur le service AP connaît un résultat important de 50 879.95 €, dû à :
 - Des dépenses en baisse en raison de la période Covid.
 - A la subvention de l'université relative à la prise en compte de 2 années de conventionnement.
- Le résultat du service ALO constate un excédent de 18 383.85 €, dû à :



- Des économies réalisées (Covid) en particulier en viabilisation
- Enfin le résultat du service de restauration connaît un déficit important, dû aux conséquences de la crise Covid :
 - Baisse très forte des recettes.
 - Rigidité de certaines dépenses.
 - Non-proportionnalité entre les recettes et certaines dépenses.
 - Le résultat estimé de l'impact Covid sur ce service est de - 49 000 €. Compte tenu du résultat final de - 42 000 € on peut en déduire que sans la pandémie le résultat aurait été légèrement.
 - Par ailleurs, le changement de budgétisation des charges de maintenance et de viabilisation a sans aucun doute modifié le niveau réel des dépenses et donc modifié le niveau de résultat.

Fonds de roulement et réserves

- On peut constater que le niveau global est très confortable (506 219.91 €) avec un quasi équilibre entre les 2 types. Les réserves du service de restauration et d'hébergement ont fortement baissé à cause du déficit en fonctionnement mais également par l'autofinancement pour l'achat de matériels de restauration.
- La politique de l'établissement est de permettre à chacun de bénéficier des meilleures conditions d'exercice de leur activité que ce soit bien sûr au bénéfice de la pédagogie mais également au niveau de l'ensemble des autres services, en témoigne les investissements réalisés depuis plusieurs années.

Bilan et indicateurs financiers

- **Patrimoine :**
 - Le patrimoine de l'établissement est conséquent, presque de 5 M€ (dû essentiellement aux achats de l'enseignement technologique et professionnel).
 - En déduisant les amortissements on obtient une valeur nette de 765 914.05 €.
 - Cependant, même si les montants sont importants il faut relativiser cet indicateur car :
 - Tous les équipements dotés par la collectivité ne sont pas non plus intégrés, ce qui constitue un volume financier très important.
 - Le patrimoine immobilier est hors champ de comptabilisation.
- **Stocks :**
 - Le niveau des stocks est très important, (230 916.12 €), reflétant les particularités du lycée (stocks des restaurations et des ateliers).
- **Créances d'exploitation :**
 - Il s'agit de sommes dues à l'établissement à la date du 31 décembre, que ce soit par les usagers (familles, personnels...) ou par des structures institutionnelles (Etat, Région, Université, ...).
 - En principe, pour ces dernières, le versement est assez rapide.
 - Pour les créances auprès des usagers, le règlement peut être plus long, et quelques fois avec la nécessité d'enclencher une procédure contentieuse.
- **Dettes :**
 - En dehors des charges à payer (paiement des fournisseurs effectué début 2021), la plupart des sommes inscrites constitue des reliquats de ressources spécifiques.
 - En effet, dans la majorité des cas, lorsqu'une subvention allouée à l'établissement n'a pas été consommée en totalité, le reliquat reste disponible pour une utilisation ultérieure.

Les indicateurs financiers permettent de dégager :

- Les éléments de capacité d'autofinancement (fonds de roulement et réserves disponibles).
- Les éléments liés aux risques comptables (besoin en fonds de roulement et trésorerie).
- Les éléments de qualité de gestion (taux de charges à payer et taux de non recouvrement des créances).
- La situation financière du lycée Renaudeau-La Mode est plutôt confortable avec un niveau de fonds de roulement très satisfaisant ce qui génère par conséquent un niveau de trésorerie élevé, permettant une gestion au quotidien sécurisée. Il n'y a donc pas de problème au niveau du paiement des fournisseurs.
- A noter que les ratios en nombre de jours de fonctionnement sont quelque peu altérés en 2020 car le montant journalier des dépenses est plus faible que les autres années à cause de la période de confinement.
- Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre les montants des stocks et des créances auxquels on soustrait le montant des dettes. Dans un établissement scolaire la notion de



dette peut être trompeuse. On retrouve bien sûr les dettes envers les fournisseurs, mais aussi des « reliquats » sur subventions des collectivités. Ces sommes ne sont pas reversées mais maintenues au bénéfice de l'établissement qui peut donc les réutiliser (pour leur affectation d'origine) sur l'exercice suivant. On constate donc que ces « dettes » constituent plutôt des réserves pour l'établissement. Pour le lycée Renaudeau, le Besoin en fonds de roulement est négatif, ce qui veut dire que les créances sont inférieures aux dettes. Compte tenu des données précédentes, on en déduit qu'un besoin en fonds de roulement négatif, n'est pas du tout préjudiciable comptablement et ne constitue en aucun cas un élément de fragilité.

- Le taux de non recouvrement renseigne sur le montant des créances au 31/12 au regard du total des recettes effectuées en 2020 (ventes de produits et prestations). La courbe représente le ratio dans sa globalité. (Créances de restauration, de voyages, auprès des collectivités et autres...).

On remarque une augmentation importante en 2020 de ce ratio qui s'explique par :

- Des créances auprès du GRETA-CFA d'un montant de 104 643 € correspondant aux reversesments faits par celui-ci au lycée pour couvrir les frais de fonctionnement liés aux formations en apprentissage et de formation continue.
- Des avoirs auprès de voyagistes suite à l'annulation des voyages en mars 2020.

Si l'on prend en compte uniquement les créances d'internat, le taux de non recouvrement est seulement de 1.77 %. (3 528.27 €).

Il peut s'expliquer par une activité réduite pendant les périodes de confinement avec un niveau de recettes beaucoup plus faible générant moins de créances.

La vigilance sur la gestion des créances reste une attention permanente. Depuis 2013 l'amélioration est bien perceptible, et l'effort dans l'apurement de la situation donne véritablement des résultats. La baisse des créances "frais scolaires" provient, d'une part de la suppression du forfait de demi-pension au profit de la gestion au ticket, et d'autre part de la régularisation d'écritures sur des exercices antérieurs. La mise en place des prélèvements automatiques depuis la rentrée 2015 permet une gestion plus facile pour les parents, sans pour autant résoudre les problèmes financiers. D'autre part la régularité des relances amiables et contentieuses, et le suivi des situations difficiles en lien avec le service social concourt également à assainir la situation.

En conclusion

- L'exercice 2020 constate un résultat global négatif qui s'explique par le contexte particulier lié à la crise sanitaire et les investissements effectués par prélèvements sur le fonds de roulement.
- Pour autant le niveau des réserves disponibles reste encore élevé.
- Le service de restauration connaît une diminution sensible de son résultat de gestion depuis 3 ans, faisant suite à la volonté :
 - D'améliorer la qualité de l'approvisionnement
 - De continuer les investissements en matériel
 - D'analyse plus fine et juste des charges de fonctionnement du service.
- La situation financière et comptable est satisfaisante au vu des indicateurs.
- Celle-ci permet d'envisager avec sérénité la continuité de la politique de l'équipe de direction d'améliorer sans cesse les conditions d'exercice de la pédagogie et de travail de l'ensemble des équipes.
- Tout en restant vigilant sur la maîtrise des dépenses et le suivi en particulier du coût des énergies et de la baisse probable de la Taxe d'Apprentissage.

Pour finir Monsieur Deschamps tient à souligner que la gestion budgétaire ne doit pas être réduite à une mécanique technique. Elle doit être consacrée, au-delà des contraintes réglementaires, au service de la pédagogie et de l'usager principal, l'élève.

[délibération n° 3 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-2 affectation du résultat de l'exercice 2020

8/10

Le résultat est affecté suivant la ventilation présentée :

	TOTAL	service général	restauration
réserves au 31/12/2019	521 016,73	200 158,08	320 858,65
résultat de l'exercice	90 928,22	46 827,03	44 101,19
amortissements	124 551,87	124 551,87	
variation des stocks	3 729,79	5 826,57	2 096,78
sorties d'inventaire	-	-	-
sous total résultat corrigé	29 893,86	71 898,27	42 004,41
immobilisations sur réserves	44 690,68	15 966,06	28 724,62
réserves au 31/12/2020	506 219,91	256 090,29	250 129,62
Proposition d'affectation	-	-	-
réserves au 31/12/2020	506 219,91	256 090,29	250 129,62
Valeur des stocks	230 916,12		
FONDS DE ROULEMENT (hors opte 165)	737 136,03		

[délibération n° 3 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-3 Décision Budgétaire Modificative exercice 2021

Monsieur Deschamps propose de prélever la somme de 30 000 € sur les réserves du service général pour permettre l'acquisition de bancs extérieurs (10 000 € sur le service ALO) et d'abris à vélo (20 000 € sur le service OPC).

[délibération n° 4 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-4 Mise à la réforme (matériels divers et objets confectionnés invendables)

Monsieur Deschamps soumet à l'approbation du Conseil d'Administration la sortie d'inventaire :

- De diverses matières premières du lycée de la Mode (tissus plus utilisés)
- De produits finis du lycée de la Mode (objets fabriqués invendus)
- De divers matériels du lycée de la Mode (piqueuses obsolètes et plus aux normes)

Il propose également un transfert de propriété entre le lycée et l'association Emode, basée au sein du lycée afin de régulariser la situation comptable et patrimoniale entre les 2 structures. En effet avant la transformation en mode associatif, Emode était une « plateforme technologique » sans structure juridique dont le fonctionnement financier était intégré totalement au budget du lycée. Tous les équipements acquis à cette époque étaient donc intégrés au patrimoine comptable de l'établissement. Ces matériels sont toujours utilisés par Emode qui d'ailleurs en assure la gestion et la maintenance. Suite à la demande l'organisme comptable gérant l'association Emode, il est logique d'effectuer le transfert patrimonial de l'ensemble des équipements listés, qui ont une valeur résiduelle nulle puisque totalement amortis.

[délibération n° 5 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-5 Admission en non-valeur

Monsieur Deschamps propose l'admission en non-valeur pour une créance d'internat d'un montant de 42.39 €, considérant que le montant est faible au regard des frais de procédure à engager pour le recouvrement contentieux.

[délibération n° 6 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-6 Convention de mandat avec la Région : achat Toupie bois pour 17 820 €

Il s'agit de l'acquisition d'une toupie pour la section bois d'un montant de 17 820 €. Nous avons eu l'accord de la région qui délègue au lycée les crédits et la gestion de la commande.

[délibération n° 7 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-7 Convention avec le lycée Michelet dans le cadre des vacances apprenantes



1-3-8 Convention prépa-apprentissage avec le lycée agricole Le Fresnes

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention prépa-apprentissage avec le lycée agricole Le Fresnes.

[délibération n° 8 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-8 Adhésion au groupement d'achat papier du lycée Clemenceau (85)

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer l'adhésion au groupement de commandes « achats de papier reprographie » avec l'établissement coordonnateur, le lycée Clémenceau.

[délibération n° 9 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-9 Convention avec l'INSPE, atelier de développement des pratiques professionnelles

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention avec l'INSPE, pour un atelier de développement des pratiques professionnelles.

[délibération n° 10 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-10 Convention avec Michelin (projet développement durable)

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention de partenariat avec Michelin.

Voir avec Monsieur Douaglin / question

[délibération n° 11 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-11 Convention avec la plateforme Emode

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention d'utilisation des locaux du lycée de la Mode par l'association « Plateforme eMode ».

[délibération n° 12 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-12 Convention collaboration avec Minibigforest

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention de collaboration avec l'association MINIBIGFOREST contribuant à la reforestation et à la préservation de l'environnement.

Voir avec Monsieur Douaglin / question

[délibération n° 13 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-13 Avenant 27 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer l'avenant 27 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau. L'avenant a pour objectif d'appliquer l'extension exceptionnelle et temporaire du repas à 1 euro.

[délibération n° 14 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-14 Avenant 28 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer l'avenant 28 à la convention d'agrément d'un restaurant entre le CROUS et le lycée F. Renaudeau. L'avenant a pour objectif de fixer le versement de l'indemnité complémentaire.

[délibération n° 15 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-15 Convention My TurboSelf avec le lycée de la Mode



Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention My TurboSelf avec le lycée de la Mode.

10/1

[délibération n° 16 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-16 Convention avec Approlocal

Le conseil d'administration donne l'autorisation au chef d'établissement de signer la convention avec la chambre d'Agriculture pour utiliser l'outil Approlocal.fr.

[délibération n° 17 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

1-3-17 Bilan voyage en Italie (échange 2019 (2020))

M. Deschamps précise qu'il s'agit d'un échange entre les 2 pays avec un séjour des français en Italie en 2019 et un accueil des Italiens qui était prévu en 2020 qui n'a pas été possible, compte tenu de la crise sanitaire. Le groupe Italiens étant très motivé pour venir à Cholet, on a attendu le plus longtemps possible, espérant que les conditions sanitaires se seraient améliorées, mais force est de constater que cela ne peut pas se faire. De plus les élèves français par l'échange ne seront plus au lycée en septembre 2021.

Il est donc proposé de clôturer définitivement ce projet afin de rembourser les familles.

- Voyage en Italie organisé du 27 septembre au 3 octobre 2019 pour les élèves de premières et terminales
- 10 élèves et 2 accompagnateurs.
- Coût du voyage : 2395,98 €
- Crédits Autonomie : 405,98 €
- Coût définitif demandé aux familles 199,00€. (Montant demandé à la famille initialement : 330€).

Le Conseil d'Administration valide le budget exécuté et le coût définitif de 199 € demandé aux familles.

[délibération n° 18 – 17 POUR/ 17 – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE]

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h20.

Le Secrétaire de séance
Bruno DESCHAMPS

Le Président de séance
Hervé DOUAGLIN

